



Association Dimmbal.ch

<http://www.dimmbal.ch>

Eric Huysecom,
Président

Marc Pechère,
Vice-président

Anne Mayor,
Trésorière

Antoine Geissbühler
Secrétaire

Procès verbal de l'Assemblée Constituante du 20 septembre 2002

Présents : Anne Mayor (AM), Antoine Geissbuhler (AG), Eric Huysecom (EH) et Marc Pechère (MP)

1. Acceptation des statuts de l'association

Les statuts de l'association sont acceptés. Ils seront publiés sur le site www.dimmbal.ch par AG. AG s'occupera également de faire inscrire l'association au registre du commerce de Genève.

2. Fixation des cotisations des membres

Les cotisations sont fixées de la manière suivante :

- membres ordinaires : 100 francs par an
- membres collectifs : dès 500 francs par an

MP s'occupera de faire ouvrir un compte bancaire pour l'association.

3. Proposition de membres d'honneur

En raison de leur soutien à la cause du développement durable en pays dogon, et en particulier au village de Dimmbal, les personnes suivantes seront approchées pour être nommées membres d'honneur de l'association :

- M. le Dr Hartmann P. Koechlin (sera contacté par EH)
- M. Guy-Olivier Segond (sera contacté par AG)
- Mme Martine Brunschwig-Graf (sera contactée par EH)

4. Préparation de la demande de financement du projet de développement intégré de la commune de Dimmbal

Le projet doit être élaboré d'ici la fin octobre, de telle manière qu'il puisse être présenté aux potentiels bailleurs de fonds. AG fera une première proposition basée sur l'ensemble des discussions préliminaires et tenant compte des projets émanant de la mairie de Dimmbal.

5. Prochaine assemblée générale

La date de la prochaine assemblée générale sera fixée par le Président.